

COMPTE-RENDU DE LA 9^E RÉUNION DE LA CLDR Le 31 mars 2014 à Baillonville

Marloie, le 1^{er} avril 2014

Présents: M^{me} V. Lecomte, Présidente ;

M^{mes} et Ms. M. Collin, S. De Cleermaecker, D. Lecarte, J. Carpentier, P. de Brier, M. Modave, E. Lejeune, J. Liégeois, R. Vilmus, G. Polet, L. Vanoverschelde, E. Louviaux, F. Catania, D. Thesias, D.

Leruth, Ph. Bourguignon, V. Zorgniotti, M. Lennertz ; M. V. Laborey, bureau d'études Lacasse, auteur du PCDR ;

M^{me} F. Lesuisse et M. A. Jacquet, FRW.

Excusés : M^{mes} et M. J. Hautenauve, S. Henin, S. Carpentier D. Zava

Madame Valérie Lecomte, Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour. Elle annonce que cette réunion est particulièrement importante car la CLDR va procéder à la programmation des projets dans le temps.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 24 mars 2014 est approuvé sans modification.

2. Introduction

Lors de la réunion du 24 mars 2014, la CLDR a approuvé la stratégie de développement et l'ensemble des projets qui seront repris dans le PCDR (Programme Communal de Développement Rural). Pour rappel, la stratégie est composée de 4 défis, 10 objectifs et 80 projets. Ces 80 projets ne pourront voir le jour en même temps! Il est donc essentiel d'établir des priorités et de répartir les projets en différents lots dont la réalisation sera échelonnée sur 10 ans.

- Le Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
 - Ils nécessitent une fiche-projet relativement précise avec esquisse et estimatif financier précis. Des groupes de travail seront éventuellement programmés afin de préciser le contenu des fiches-projets prioritaires et les projets, subsidiables en développement rural, pourraient être traités par un auteur de projet extérieur mandaté par la commune.
- Le Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- **▼** Le Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.
- Le Lot 0 est un lot à part : il reprend les projets qui répondent à la stratégie élaborée par la CLDR mais qui sont déjà en cours.

→ Méthode de priorisation :

La FRW a constitué un dossier de vote structuré en fonction des 4 défis et des 10 objectifs (en y intégrant les remarques émises par la CLDR lors de la réunion précédente). Chaque membre de la CLDR reçoit un dossier de vote et est invité à voter individuellement (défi par défi, afin d'avoir un équilibre dans la stratégie). Pour chaque projet, il indique si le projet doit être classé en priorité 1, 2 ou 3 selon les définitions données ci-dessus et en veillant à répartir les projets de manière équitable dans les 3 lots.

Pour objectiver le choix de la CLDR, un « tableau d'aide à la décision » figure en vis-à-vis de chaque projet, reprenant des éléments de transversalité (nombre d'objectifs visés par le projet), de coût (fourchette de prix) et de faisabilité (terrain communal ou à acquérir, partenariats nécessaires, contraintes diverses...). Les projets proposés spontanément lors de plusieurs groupes de travail sont épinglés par une étoile.

En outre, les participants doivent garder en tête les questions suivantes au moment du vote : est-ce que le projet ou l'action...

- ✓ est collectif et équitable ;
- ✓ répond à un besoin urgent, de moyen terme ou sera opportun dans plusieurs années ;
- ✓ sera fréquemment utilisé ;
- ✓ est transversal (il répond à plusieurs objectifs ou défis);
- ✓ est facilement réalisable (suffisamment précis...);
- ✓ suscite la mobilisation des habitants ?

3. Résultats

Des volontaires issus de la CLDR, les agents de la FRW et l'auteur de PCDR dépouillent les bulletins de vote en séance.

Pour calculer les résultats, ils attribuent à chacun des votes 1 point pour le lot 1, 2 points pour le lot 2 et 3 points pour le lot 3. Les projets qui ont obtenu le moins de points sont donc prioritaires.

En attendant les résultats, les autres membres de la CLDR visionnent un film consacré aux 20 ans du Développement rural en Région wallonne.

Les résultats sont annoncés en séance (avec la réserve que les côtes obtenues feront l'objet d'une vérification).

⇒ Résultat en annexe.

4. Suites de l'opération de développement rural

Les différents lots seront soumis pour approbation au Collège. Ensuite, le travail de rédaction des fichesprojets pourra débuter. Des groupes de travail seront éventuellement programmés afin de préciser le contenu de certaines fiches. En outre, la commune peut désigner un auteur de projet pour les projets prioritaires qui le nécessitent.

A noter qu'en cours de rédaction du PCDR, un projet pourra encore changer de lot selon qu'une opportunité se présente ou qu'au contraire le projet n'est pas encore assez précis ou n'a pas de porteur.

Merci à tous de votre participation.

La Présidente de la CLDR,

La Fondation Rurale de Wallonie,

Valérie LECOMTE

Florence LESUISSE & Alain JACQUET



